

MODE D'EMPLOI

ACCÈS A LA CENTRALE D'ACHAT



Accédez à plus de 450 marchés actifs quand vous le souhaitez, en demandant simplement une convention de mise à disposition du marché à la centrale d'achat.

Seule condition : être adhérent UniHA.

Un renseignement ? Contactez la centrale d'achat UniHA :

Clémence BULTEL
Responsable centrale d'achat
clemence.bultel@uniha.org
Tel : 04 81 07 01 59

Nadia SMATI
Assistante
nadia.smati@uniha.org
Tél : 04 81 07 01 58

Demander une convention, c'est simple et rapide :

1. Demandez par mail à centreachat@uniha.org la convention de mise à disposition à la centrale d'achat pour le marché que vous souhaitez.
2. Recevez la convention et retournez-la signée en deux exemplaires par courrier.
3. En retour, la centrale d'achat vous transmet les pièces du marché et vous informe de la date à laquelle vous pouvez accéder au marché (le début d'exécution du marché dépend alors du fonctionnement prévu au marché considéré : émission de bons de commande ou conclusion d'un marché subséquent).

Après la signature de la convention, qui passe commande ?

Les établissements qui ont signé une convention de mise à disposition traitent ensuite directement avec le fournisseur titulaire du marché. Ils procèdent au paiement directement auprès du fournisseur. La convention de mise à disposition est un document interne au GCS UniHA et elle n'est jamais transmise au fournisseur. Celui-ci est seulement informé par la centrale d'achat de sa signature par l'établissement.

La redevance, de quoi s'agit-il ?

UniHA privilégie le groupement de commande, si vous rejoignez le marché plus tard, vous devez vous acquitter d'une redevance dont le montant est stipulé dans la convention de mise à disposition (montant non assujéti à la TVA). **Cette redevance n'est due qu'une seule fois au moment de la mise à disposition du marché.** Le montant de cette redevance est fondé sur le coût de production du marché concerné. Dans le cadre d'une adhésion en GHT, un forfait personnalisé GHT vous sera proposé.